



Brevet Professionnel Agricole Travaux de Conduite et Entretien des Engins Agricoles

BPA TCEEA

Code RNCP : 5833

Diplôme de niveau 3

Objectifs de la formation

- Maîtriser les outils embarqués,
- Acquérir des compétences dans « la production agricole »,
- Acquérir les compétences minimales en maintenance des matériels.

Modalités pédagogiques

- Cours en salle
- Parcours progressif
- Chantiers réels
- Plateaux techniques
- Explications des gestes professionnels

Modalité de validation / Nom du certificateur

Formation diplômante délivrée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

Nos différences

- De la mécano-soudure sur le site de Bourges
- De la pratique en situation réelle explicitée
- Des équipements de sécurités + SST
- Certiphyto applicateur

Date de Formation



[Date de la prochaine session](#)



Voie de Formation

Formation continue en présentiel avec de la pratique sur le terrain.

Public ciblé

- Demandeur d'emploi
- Salarié en reconversion

Pré-requis

- Une motivation pour la conduite d'engins
- Aptitude physique
- Maîtrise des savoirs de base (français, mathématiques)
- Un niveau minimal en informatique

Conditions d'inscription

- Ne pas être salarié
- Sans condition d'âge

Modalité de sélection

Tests de prérequis et entretien individuel.
Réponse dans la semaine qui suit l'entretien.



* Formation organisée avec le concours financier de la Région Centre-Val de Loire et de l'Etat dans le cadre du Pacte Régional Investissement pour les Compétences *



Chargée d'Ingénierie

07 63 74 80 17
02 48 70 55 15

bourges@cfppa.fr

Le Sollier CS18
18570 Le Subdry

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



- Accompagnement Personnalisé Individuel,
- Présence d'une Référente Handicap dans le centre,
- Partenariat avec des structures adaptées : CFAS, MDPH, URAPEDA...
- Salles de cours accessibles aux personnes à mobilité réduite. Par contre en entreprise, cela relève de l'exceptionnel.

Modalité et délais d'accès

- L'entrée en formation peut se faire de décembre à janvier
- Plus tard si le candidat a des acquis professionnels

Modalités d'Adaptation

A l'entrée en formation, chaque stagiaire a la possibilité de bénéficier d'un parcours individuel de formation.

Condition d'inscription à l'examen

- Avoir plus de 18 ans
- Le diplôme sera délivré en fin de formation en justifiant d'**au moins 12 mois** d'activité professionnelle à temps plein et de la validation de l'ensemble des modules

Principaux débouchés

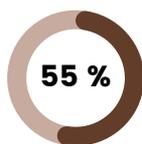
- Chauffeur dans une CUMA
- Salarié dans une exploitation agricole

Suites de parcours possibles

- BP Responsable d'Entreprise Agricole
- BP conduite de machines agricoles

Indicateurs (Session 2023)

Taux de réussite aux examens*



Taux d'insertion Professionnelle à 6 mois



Taux d'appréciation



*en relation avec le taux de présentation aux UCs

Date d'enregistrement de la certification

01-01-2025



Durée et Rythme de la Formation

- 500h en centre
- 238h en entreprise
- 2 jours en centre
- 2 jours en entreprise

Contenus Principaux de la formation

- Visites et découverte de systèmes et approche écologique - 42h
- Le tracteur et les matériels - 35h
- Conduite des cultures - 70h
- La conduite et l'entretien des matériels - 88h
- Conduite de chantiers - 84h
- Formations réglementaires : certiphyto, SST, CACES, réglementation conduite d'engins agricoles - 61h

Modalités d'évaluation (Situation Professionnelle d'Évaluation)

UCG1: Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale.

UCG2 : Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique.

UCG3: Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable.

UCO1 : Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, les connaissances scientifiques et techniques relatives à la conduite d'une culture.

UCO2 : Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des engins agricoles et leurs équipements.

UCS1 : Conduire en sécurité un tracteur et/ou un automoteur.

UCS2 : Réaliser les travaux mécanisés relatifs à la conduite d'une culture.

UCS3 : Effectuer l'entretien et la maintenance des engins agricoles et de leurs équipements.

Rémunération

- Indemnisation : en fonction des situations : Conseil Régional, France Travail...
- Indemnités région : entre 520 et 710 euros / mois

Les tarifs de formation

6 677 € finançable par le conseil régional ou autres dispositifs : PRF , CPF , Contrat Pro, France Travail etc...



Site Spécifique
Conducteur d'engins
agricoles



Chargée d'Ingénierie

07 63 74 80 17
02 48 70 55 15

bourges@cfppa.fr

Le Sollier CS18
18570 Le Subdry